

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 03 MAI 2011**

L'an deux mil onze le trois mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2011

Etaient présents : Mesdames PANISSET Geneviève, BOISSINOT Muriel, DUMAS Isabelle, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, EPRON Catherine et Messieurs FILLION Jean-Pierre, BONDURAND Jean-Claude, BERGERON Pierre, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, PAILLET Hervé, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François, BECHEVET Patrick, GASPARINI Gil-Laurent, CART Claude.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame GHIGLIONE Patricia à Monsieur CART Claude, Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur PILLOT Jean-François, Madame CHABOUD Any à Monsieur BOURQUI Roger, Madame DESPRES Muriel à Monsieur DUPUIS Gilles, Monsieur PHILIPPE Jacques à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur DEVILLE François à Monsieur JORDAN Hubert

Etaient absents excusés : Monsieur PERROUD Frédéric, Madame BARBAZ Christelle

Monsieur Claude CART a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 mars 2011,
- FELICITE les Grands-mères des nouveaux nés : mesdames FAVRE-VICTOIRE Christiane et BON Elise,
- PRESENTE ses condoléances à Madame Suzanne OLLIVIER, ancienne Secrétaire Générale de la Mairie pour le deuil qui affecte sa famille,
- EST INFORMÉ de l'organisation, par l'Association « Team Allinges Publier », de la course du 8 mai rassemblant les écoles de cyclisme du département jusqu'à la catégorie minime (13-14 ans),
- EST INFORMÉ du déroulement des marchés publics en cours de consultation :
 - Achat véhicule de type fourgon pour le service voirie,
 - Achat de Tatamis pour la MJC

Et des marchés à venir :

- Clôture du site sportif de la Chavanne pour répondre aux demandes réglementaires du District de Football considérant le classement en Excellence d'une équipe de la Société Sportive d'Allinges.

M. PILLOT demande à ce sujet quel sera le contour de cette clôture. Messieurs DUPUIS et BOURQUI indiquent que le terrain d'honneur et le terrain stabilisé seront clôturés, mais que cette enceinte ne s'étendra pas à l'intérieur des bois. Monsieur le Maire ajoute que ce contour est conforme aux attentes de la Fédération qui a validé le projet.

- APPREND que le podium nécessaire à l'organisation du tournoi de football de la Société Sportive d'Allinges les 11 & 12 Juin prochain sera prêté gracieusement par la Commune de THONON-LES-BAINS. Monsieur le Maire tient à remercier néanmoins M. le Maire de Châtel qui avait également proposé le prêt de ce matériel,
- ENTEND Monsieur le Maire rappeler les différentes manifestations qui auront lieu dans les semaines à venir :
 - L'entretien des chemins ruraux le samedi 7 mai à 8h au Parking de Noyer,
 - La commémoration du 8 mai 1945 à 9h15 au Monument aux Morts,
 - L'Allingeoise qui se déroulera le dimanche 22 mai en partenariat notamment avec le Lions club au profit de l'A.P.E.I., de l'Association Familles d'Enfants Polyhandicapés et du Secours Populaire récemment sinistré. Madame FAVRE-VICTOIRE adresse les derniers éléments d'informations sur cette manifestation populaire
 - Les chemins de traverse avec le « Cabaret Brassens » le 24 juin à la salle communale
- EST INFORMÉ du renouvellement des baux ruraux de 9 ans, qui s'est déroulé selon une procédure de mise aux enchères. Chaque exploitant a pu conserver en location les parcelles louées auparavant. Monsieur le Maire et Monsieur BERGERON indiquent que les prix ont fait l'objet d'une réévaluation, décidée par une commission municipale composée et réunie spécialement, dans le respect de l'arrêté préfectoral fixant les prix des fermages pour l'année en cours,
- ENTEND Monsieur le Maire présenter les éléments transmis par l'Education Nationale concernant le poste de Directeur de l'Ecole Primaire et Maternelle. L'académie a officialisé la décision de créer un poste de direction unique pour les deux structures. Compte tenu du nombre important de classes le futur directeur sera déchargé de toute mission d'enseignement et se consacrera à plein temps à l'administration des deux écoles,
- EMET, après présentation par Monsieur le Maire des différents éléments importants pour la commune d'Allinges, un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'unanimité. Ce document, dont les orientations sont conformes au SCoT Chablais, a été l'aboutissement d'une

réflexion engagée dès 2009 par la Communauté de Communes des Collines du Léman et les communes adhérentes. Les points essentiels du PLH sont les suivants :

- Apporter une offre alternative au logement individuel,
- Proposer une offre adaptée aux besoins des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des jeunes,
- Fixer des objectifs de développement durable dans les nouvelles constructions,
- Développer des outils de concertation.

Le Maire rappelle les obligations de la commune selon la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) article 55 qui impose 20 % de logement sociaux par rapport au nombre de résidences principales et les objectifs du PLH qui prévoit la construction de 70 logements aidés à l'horizon 2016,

- **ENTEND Monsieur le Maire présenter la réponse du Préfet à sa demande de dérogation concernant la pénalité de 28 152€ que doit acquitter la commune pour le manque de logements aidés type PLAIS & PLUS. Monsieur le Préfet, après avoir présenté les différents éléments de la loi, précise qu'il lui est impossible d'accorder une dérogation à la commune, celle-ci étant située dans une zone agglomérée de plus de 50.000 habitants avec une ville centre de plus de 15000 habitants**
- **ENTEND les comptes-rendus des différentes commissions municipales :**
 - Commission scolaire dont le compte-rendu est présenté par M. Le Maire qui rappelle la nécessité d'engager une extension du groupe scolaire dès que la question foncière aura été résolue
 - Comité des fêtes dont le compte-rendu est présenté par Madame DUMAS Isabelle qui insiste sur les temps forts de la saison à venir
 - Commission travaux : M. CART Claude dresse l'état des priorités à prendre en compte. Un débat s'engage autour de différents travaux à mener et des modalités de passation des marchés. Mme BILLAULT demande à ce qu'il soit envisagé de réaliser un marché à bons de commande pour tout ce qui concerne les réfections de voirie. L'Assemblée prend en compte cette remarque. Les solutions seront analysées par les services, la plus opportune sera retenue notamment concernant l'entretien des voiries communales fortement dégradées par deux hivers rigoureux qu'il s'agisse des emplois, des revêtements ou marquage au sol.
- **DELIBERE sur l'attribution des subventions aux coopératives scolaires pour les sorties pédagogiques, à auteur de 23€ par élève. Cette subvention est reconduite et votée à l'unanimité.**
- **EST INFORMÉ de la demande d'aide financière d'une institutrice pour un projet de réalisation d'un petit jardin potager avec des plantations de fleurs. L'ensemble des élus souhaite, tout en soulignant l'intérêt pédagogique de cette idée, analyser les possibilités de récupération des outils demandés auprès de divers professionnels pour un coût moindre, avant d'octroyer une aide financière d'environ 500 €,**
- **ACCEPTE de participer au financement tripartite des deux matinées d'éducation à la sécurité routière à destination des CM2, à hauteur de 250€ en partenariat avec la Prévention Routière et la Direction Départementale des Territoires,**
- **ENTEND Monsieur le Maire rappeler la réunion publique du 26 mai sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce dernier insiste sur l'importance de cette rencontre avec les habitants d'Allinges et demande à chaque élu d'être présent, dans la mesure du possible, à ce rendez-vous concernant l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme,**
- **DELIBERE, dans le cadre du projet d'acquisition foncière nécessaire à la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire et structures annexes, sur la sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie auquel la commune adhère via la Communauté des Collines du Léman pour accompagner la Collectivité dans le portage financier de cette opération. Le Conseil approuve à l'unanimité. M. JORDAN s'interroge sur l'éloignement des sites et demande s'il est prévu d'intégrer un cheminement piéton pour le déplacement des enfants devant se rendre au restaurant scolaire. M. le Maire indique que pour l'instant, il s'agit de l'acquisition foncière. L'aménagement fera l'objet d'une réflexion globale confié éventuellement au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) comme suggéré antérieurement par Madame Any CHABOUD,**
- **ENTEND Monsieur le Maire présenter le déroulement de la procédure de mise en concurrence pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation de voirie aux Fleysets. Après une publication de dix-sept jours sur le site internet des marchés publics de la Haute-Savoie et dans la presse locale, douze entreprises ont retiré le dossier de consultation. Une seule entreprise a déposé une offre. Ses représentants seront auditionnés afin de discuter des propositions techniques et financières.**
Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a donné un avis défavorable pour l'implantation d'un plateau surélevé, du fait de la situation du hameau « Les Fleysets » hors agglomération. Considérant que l'installation de ce plateau est un des axes majeurs du projet, qui vise à réduire la vitesse de circulation, Monsieur le Maire propose de classer ce tronçon en agglomération de telle sorte que cet aménagement puisse être réalisé considérant par ailleurs que cette zone fortement urbanisée peut être logiquement intégrée à l'agglomération. Mme BILLAULT s'interroge sur les conséquences d'un tel classement. Monsieur DUPUIS indique que cela n'aura aucune conséquence sur les subventions à percevoir. Sur proposition de Monsieur le Maire, le

tronçon concerné sera donc classé en agglomération. Le Conseil valide cette orientation à l'unanimité.

- **EXAMINE le compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association de Sauvegarde des Châteaux des Allinges. Le Maire rappelle la reprise prochaine du programme AVER avec des fouilles archéologiques 2^{ème} tranche, la visite des écoles italiennes de St Marcel le 9 Mai et la poursuite des échanges pédagogiques avec le voyage de l'école de la Chavanne en Italie les 26 & 27 Mai dans le cadre du volet éducatif transfrontalier**
- **PREND CONNAISSANCE du compte-rendu du Cercle Littéraire Artistique Léman Savoie présenté par Isabelle DUMAS présidente.**
- **DELIBERE, à la suite de l'arrêté préfectoral n° 10-521 du 7 décembre 2010 portant sur l'inscription au titre des monuments historiques du site des châteaux des Allinges, sur la mise à jour du PLU, et notamment du plan des servitudes d'utilité publique. Madame BILLAULT demande ce que cela va changer en terme de réglementation. M. DUPUIS indique que cela imposera que tout projet qui se réalisera dans le périmètre devra faire l'objet d'une demande d'avis à l'Architecte des Bâtiments de France. Le Conseil approuve cette mise à jour à l'unanimité. Le Maire précise que ces dispositions correspondent à l'extension des contraintes déjà existantes dans le rayon des 500 mètres autour de la chapelle classée depuis 1907. Il ajoute que les délais d'instruction des dossiers sont rallongés de fait de la consultation des Services du Département.**
- **ENTEND différentes informations sur l'intercommunalité :**
 - SYMASOL : le projet de sentier d'interprétation au marais de la Bossenot, financé par des fonds européens NATURA 2000 est entré dans la phase des études. La réalisation est prévue pour 2012. Le Maire indique avoir participé avec jacques PHILIPPE à une rencontre de coordination en présence du SYMASOL, ONF, Association ASTER et Commune d'Allinges
 - SYMAGEV : Différentes missions doivent arriver sur le territoire départemental soit 22 « grands passages » sur la Haute-Savoie pour 2011. M. le Maire indique qu'il dispose d'un arrêté permettant de mobiliser les forces de l'ordre sur décision de M. le Sous-Préfet en cas d'occupation illégale d'un terrain. Cet arrêté a été pris du fait du commencement des travaux de réalisation de l'aire d'accueil « grand passage » de Mésinges. M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, quatre missions viendront sur le Chablais, entre Juin et Août. M. PILLOT demande quelles seront les conséquences sur l'accueil des gens du voyage une fois la nouvelle carte intercommunale mise en place. M. le Maire répond que rien ne sera modifié, puisque chaque commune doit disposer au minimum d'un terrain l'obligeant à accueillir une famille sédentaire selon le Schéma Départemental en cours de révision cosigné par M Le Préfet et le Président du Conseil Général. Le Schéma prévoit également la construction des aires d'accueil « petit passage » et « grand passage ».
 - SIAC : Monsieur le Maire insiste sur l'importance des itinéraires alpestres qui se dérouleront du 29 juillet au 7 août. A cette occasion, des experts de l'UNESCO viendront sur le territoire les 6 et 7 août pour évaluer le projet « Géoparc », projet structurant pour le Chablais, un projet solidaire qui met en évidence les richesses de notre Territoire fondées sur la géologie. Il demande donc à chaque élu d'essayer d'être présent sur ces journées et surtout de transmettre à la population les différentes informations liées à cet évènement afin de favoriser encore davantage l'appropriation par la population des atouts du dossier Chablaisien.
 - Monsieur le Maire présente le livre « les trois Chablais, du Léman aux Alpes ». Il met en avant les itinéraires présentés dans ce livre et indique qu'il est disponible en librairie. Il indique que ce projet financé sur des Fonds interrégionaux est porté par Chablais Léman Développement et associe principalement, l'Europe, la Région, le Conseil Général et le SIAC, cantons de VAUD, VALAIS et l'OIDC
 - Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) : Monsieur le Maire présente la composition de la nouvelle CDCI. Sur les 44 membres, l'arrondissement de Thonon compte 8 représentants. Une commission restreinte de 15 membres a été élue pour travailler sur les objectifs de la configuration du futur paysage intercommunal : Les membres élus pour l'arrondissement de Thonon sont : Messieurs NEURY, Président CCBC, DENAIS Maire de Thonon-Les-Bains, RUBIN Maire de Châtel et FILLION Président du SIAC. Trois objectifs sont fixés :
 - Achever la carte intercommunale en intégrant dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale les communes qui n'en font pas encore partie,
 - Rationaliser les structures intercommunales en supprimant certains syndicats intercommunaux devenus obsolètes.
 - Mettre en place une structure qui respecte les orientations du SCOT (bassin de vie, unité urbaine, suppression de structures devenues inutiles, gestion des compétences)

M. PILLOT s'interroge sur les discussions qui auront lieu autour de la répartition des compétences, regrette de voir Evian et la Vallée d'Abondance hors du périmètre de la future communauté d'agglomération. M. le Maire répond que la redéfinition des compétences fait

déjà l'objet d'un travail de la part des intercommunalités existantes. Il précise que l'absence du Pays d'Evian (CCPE) est regrettable mais que par ailleurs il est nécessaire de progresser et de retenir un périmètre minimum qui correspond au contour de l'ARC Chablais porteur des grands enjeux et projets structurant (voie express, CEVA, Trés Haut Débit, traitement des thématiques transfrontalières telles que habitat et emploi. Monsieur Le Maire indique soutenir le projet d'agglomération intégrant les communautés de communes du Bas Chablais, des Collines du Léman et Thonon-Les –Bains,

- **DELIBERE** sur le règlement de la somme due à la Direction Départementale des Territoires concernant la maîtrise d'œuvre de la traverse de Noyer. La somme restant à régler est de 10 355 euros. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **CHARGE** M. Pierre BERGERON et Mme Brigitte SPECIA de dresser un bilan des journées de l'environnement lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-trois heures.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

**Le Maire
Jean-Pierre FILLION.**